



Assemblée générale

Soixante et unième session

Première Commission

10^e séance

Mardi 10 octobre 2006, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Juul (Norvège)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 82 à 97 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

La Présidente (*parle en anglais*) : Cet après-midi, nous allons poursuivre notre examen thématique de la question des armes nucléaires

M^{me} Fernandez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba juge illégal et tout à fait immoral l'emploi d'armes nucléaires et estime qu'aucune théorie, aucune doctrine ne saurait le justifier. Cuba continue d'appuyer fermement l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive, les armes nucléaires en particulier. À l'instar d'autres membres du Mouvement des pays non alignés, Cuba a toujours fait du désarmement nucléaire une priorité absolue.

Bien que la guerre froide ait cessé, on compte aujourd'hui plus de 27 000 armes nucléaires dans le monde, dont 12 000 sont prêtes à un usage immédiat. L'emploi d'armes nucléaires aurait des conséquences désastreuses pour toutes les formes connues de vie sur Terre. En outre, leur emploi constituerait une violation flagrante des règles internationales relatives à la prévention du génocide.

En outre, des armes nouvelles et plus perfectionnées continuent d'être mises au point, ce qui fait peser une grave menace sur l'humanité tout entière. L'existence de doctrines de défense stratégique, reposant exclusivement sur la possession et l'emploi de telles armes, représente également un danger pour la paix et la sécurité internationales.

Il est totalement erroné de croire que la sécurité ne peut être assurée que par la possession d'armes nucléaires. Assurer la sécurité en recourant à la destruction de masse constitue une violation des principes sur lesquels se fondent les règles les plus élémentaires de la coexistence humaine. Le fait de détenir de façon permanente des armes nucléaires constitue une incitation irresponsable à la prolifération et ne fait qu'accentuer le danger nucléaire à travers le monde.

Il est inacceptable que les puissances nucléaires n'aient toujours pas honoré l'engagement sans équivoque d'éliminer totalement les armes nucléaires, pris lors de la Conférence de 2000 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les engagements déjà contractés, y compris les 13 mesures pratiques adoptées lors de la sixième Conférence d'examen du TNP de 2000, doivent être pleinement mis en œuvre.

Lors de la septième Conférence d'examen du TNP, il est apparu évident que certaines puissances nucléaires n'étaient toujours pas animées de la volonté

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



politique de réaliser l'objectif de l'élimination et de l'interdiction définitives des armes nucléaires. Je dois rappeler que, pour Cuba, le TNP n'est pas une fin en soi, mais une étape sur la voie du désarmement nucléaire.

Une fois encore, Cuba tient à exprimer sa ferme opposition à l'application sélective du TNP et au recours aux deux poids, deux mesures dans ce domaine. De même, nous insistons sur le fait qu'il n'est plus possible de mettre l'accent sur la prolifération horizontale au détriment des questions liées au désarmement nucléaire et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

On ne saurait différer davantage le lancement de négociations multilatérales visant la conclusion d'un instrument universel, sans conditions et juridiquement contraignant, quand bien même les États dotés d'armes nucléaires promettraient de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de ces armes contre des États non dotés d'armes nucléaires.

Le coût des armes nucléaires et de leur infrastructure technique est extrêmement élevé. L'industrie de l'armement nucléaire entraîne un détournement inutile de ressources qui pourraient contribuer à la mise en œuvre de programmes d'une très grande utilité, tels que l'aide au développement. L'application de tels programmes nous permettrait de contribuer efficacement à la paix et à la sécurité internationales.

Une fois encore, Cuba rappelle que la Charte des Nations Unies prévoit l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité en détournant le moins possible de ressources humaines et économiques mondiales aux fins de l'armement. Cuba insiste sur la nécessité impérieuse d'engager des négociations multilatérales visant la conclusion rapide d'une convention interdisant la mise au point, la production, le déploiement, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires et prévoyant leur élimination.

Nous réaffirmons notre plein attachement à un monde exempt d'armes nucléaires et notre détermination de faire en sorte que cette aspiration devienne une réalité pour l'humanité tout entière.

M^{me} Fedorovich (Biélorus) (*parle en russe*) : Dans sa déclaration au cours du débat général, ma délégation a indiqué clairement la position du Biélorus à l'égard de la question du désarmement et de la non-

prolifération nucléaires. Pour nous, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit être renforcé et demeurer la base de la sécurité internationale. Tout en reconnaissant l'importance évidente que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), c'est de la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale dont j'aimerais parler aujourd'hui. Je souhaite attirer l'attention de la Commission sur la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Biélorus, en sa qualité de Président du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité sur la sécurité collective, dont le texte a été distribué dans son intégralité en tant que document du Conseil de sécurité (S/2006/766, annexe). Dans cette déclaration, il est dit que la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est une contribution significative à l'instauration de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération nucléaire à l'échelle régionale et mondiale. Cette déclaration revêt une importance particulière dans le contexte de la campagne mondiale visant à lutter contre le terrorisme et à prévenir l'acquisition d'armes de destruction massive par des terroristes. Il est certain que la signature de ce Traité contribuera également au renforcement du TNP et relancera les efforts déployés par les Nations Unies pour traiter de toutes les questions liées à la non-prolifération nucléaire.

M. Adji (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de rappeler les propos tenus par ma délégation dans son intervention au cours du débat général de la Commission la semaine dernière, à savoir que nous croyons en la nécessité d'abolir toutes les armes nucléaires et que nous nous y emploierons avec la communauté internationale. Pour nous, les armes nucléaires sont dangereuses dans n'importe quelles mains, y compris celles des États dotés d'armes nucléaires. En traitant de la question des armes nucléaires, nous ne devrions jamais perdre de vue le danger catastrophique inhérent à ces armes, qui pourrait résulter d'accidents ou d'erreurs.

C'est pourquoi nous appuyons l'appel lancé par la Commission sur les armes de destruction massive et sommes convaincus que les stocks existants de ces armes devraient être proscrits et éliminés de façon systématique et progressive. La rhétorique ne suffira pas à elle seule à traiter de cette question. Les États dotés d'armes nucléaires ont une obligation morale de

renoncer aux armes nucléaires. C'est aux États dotés des plus grands arsenaux d'armes nucléaires, à savoir les États-Unis et la Russie, qu'il appartient d'ouvrir la voie. Leur ferme engagement et leur autorité sont importants, et c'est de cet engagement et de cette autorité dont ils doivent faire preuve afin de montrer l'exemple.

Nous attendons avec intérêt le lancement, l'année prochaine, d'un nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Au cours de la phase préparatoire de la Conférence d'examen de 2010 et face à l'impasse qui prévaut depuis la dernière Conférence d'examen, l'intégrité du TNP doit être renforcée d'urgence.

Dans leurs efforts communs pour poursuivre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération, les États parties doivent faire preuve du maximum de souplesse et de la volonté politique nécessaire pour surmonter les divergences et dégager des terrains d'entente, afin de parvenir à un consensus et à un accord tant sur les questions de procédure que sur les questions de fond. Par ailleurs, les États parties doivent honorer leurs obligations et leurs engagements en vertu du TNP, ainsi que les accords réalisés lors des conférences d'examen précédentes, plutôt que d'adopter de plus en plus de mesures par le biais de mécanismes extérieurs au régime du TNP.

Ces observations étant faites, je souhaite maintenant émettre un avis à propos de l'essai nucléaire auquel vient de procéder la République populaire démocratique de Corée. Je réitère notre position à cet égard : cet essai est inacceptable et ne saurait être justifié.

L'essai nucléaire mené par la République populaire démocratique de Corée ne fera que créer de nouvelles tensions et menacer la stabilité de la région Asie-Pacifique. Cet essai risque également de relancer la prolifération nucléaire dans la région et de faire obstacle aux efforts déployés par la communauté internationale pour entreprendre un désarmement nucléaire général conformément au TNP.

Nous estimons que le fait de détenir et de mettre au point des armes nucléaires ne garantit nullement la sécurité et la survie d'un pays. Nous sommes également profondément préoccupés par l'évolution de la prolifération nucléaire en Asie – qui s'étend de l'Asie occidentale à l'Asie orientale – alors que les problèmes liés aux questions de prolifération ont diminué dans d'autres régions.

Nous exhortons fermement le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de mettre au point des armes nucléaires à la suite de son dernier essai. De même, nous prions instamment toutes les parties en jeu de reprendre les Pourparlers à Six afin de rechercher un règlement pacifique de la question nucléaire nord-coréenne.

M. Prasad (Inde) (*parle en anglais*) : Avant d'intervenir au titre de la discussion thématique, j'aimerais indiquer aux délégations de la Première Commission que l'Inde a exprimé sa vive inquiétude lorsqu'elle a appris que la République populaire démocratique de Corée avait procédé à un essai nucléaire, en violation de ses engagements internationaux, mettant ainsi en péril la paix, la sécurité et la stabilité de la péninsule de Corée et de la région. Cet essai a également mis au jour les dangers inhérents à la prolifération clandestine.

Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (RES S/10/2) constitue le cadre de référence de tout débat sur le désarmement nucléaire. Cette session extraordinaire a fait de l'objectif du désarmement nucléaire sa principale priorité. Elle a indiqué les mesures concrètes à prendre pour atteindre cet objectif. Elle a affirmé que l'élimination complète des armes nucléaires constituait l'objectif ultime.

Il y a six ans, la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), adoptée à l'unanimité par les Nations Unies, réitérait l'engagement contracté par les États Membres des Nations Unies de s'efforcer à éliminer toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et de recourir à tous les choix possibles pour parvenir à cet objectif.

Les facteurs objectifs d'un accroissement de la militarisation des relations internationales, caractéristique des années de la guerre froide, n'existent plus. Nous sommes pourtant loin de réaliser l'objectif de l'élimination des armes nucléaires.

Un problème fondamental fait obstacle aux institutions et processus de désarmement multilatéral, c'est le manque de confiance entre les États. Il en résulte un manque de volonté en faveur d'un esprit de conciliation, ce qui rend encore plus difficile tout désarmement nucléaire. Ce manque de confiance a empêché la réalisation d'un consensus sur les questions liées au désarmement et à la non-prolifération lors du Sommet mondial de 2005. Pour qu'une percée puisse intervenir, tous les États doivent prendre l'engagement

sincère de partager leurs approches à l'égard du désarmement et de prendre en considération les approches et les préoccupations de chacun en matière de sécurité.

La confiance ne peut être restaurée que par la réaffirmation de l'engagement résolu de tous les États dotés d'armes nucléaires à l'égard de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. La réaffirmation de cet engagement constituerait une étape supplémentaire vers sa concrétisation progressive. Il s'agit là de la façon la plus efficace de s'acheminer vers le désarmement nucléaire de manière méthodique et régulière. Ce processus sera également facilité si l'on réduit l'importance accordée aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité des États dotés d'armes nucléaires et que l'on aligne les doctrines nucléaires sur le principe de la non-utilisation en premier d'armes nucléaires et de la non-utilisation de ces armes contre des États non dotés d'armes nucléaires.

Tout en continuant de maintenir une force dissuasive minimale crédible, l'attachement de l'Inde au désarmement nucléaire n'a pas diminué. La doctrine responsable de l'Inde repose sur la non-utilisation en premier d'armes nucléaires et la non-utilisation de ces armes contre des États non dotés d'armes nucléaires. Notre doctrine réaffirme également la détermination de l'Inde de se joindre aux négociations multilatérales en vue de la réduction et de l'élimination des armes nucléaires. L'Inde continue d'observer un moratoire sur les essais nucléaires explosifs. Nous sommes disposés à prendre part à des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, portant sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement vérifiable interdisant la prolifération de matières nucléaires entrant dans la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Toute solution destinée à mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement concernant son programme de travail doit répondre aux préoccupations des participants à la Conférence, qu'il s'agisse de petits ou de grands États, en développement ou développés, dotés ou non d'armes nucléaires, faisant partie ou non d'alliances et ayant d'autres liens privilégiés en matière de sécurité.

Nos propositions pour parvenir à un consensus qui renforce l'aptitude de la communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire figurent dans le document de travail que nous avons distribué

pendant le débat général, la semaine dernière. Pour gagner du temps, je ne vais pas reprendre les recommandations figurant dans ce document. Le Secrétariat devrait le mettre très rapidement à la disposition des membres.

Nous sommes confrontés à un défi. Sur ce point, aucun doute n'est possible. Seules un engagement collectif à l'égard d'un désarmement global, vérifiable et non discriminatoire et l'adoption d'une feuille de route pour nous conduire vers un monde exempt d'armes nucléaires pourront répondre à ce défi.

M. Luaces (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le 9 octobre, la Corée du Nord a annoncé qu'elle avait procédé à un essai nucléaire. Alors que notre Gouvernement vérifie actuellement les aspects techniques de cet essai, cet acte de la Corée du Nord constitue une grave menace pour la paix, la stabilité et la sécurité dans la région et un sujet de vive préoccupation pour la communauté internationale tout entière.

Les incidences de l'acte perpétré par la Corée du Nord sur les efforts déployés au niveau international pour lutter contre la prolifération, le terrorisme international et la propagation des armes de destruction massive ne pouvaient pas être plus graves ni plus inquiétantes. Cet essai démontre clairement le mépris continu affiché par la Corée du Nord à l'égard de la paix et de la sécurité. Les États-Unis tiennent des consultations en urgence avec leurs partenaires au sein du Conseil de sécurité, afin d'étudier les réponses appropriées qu'il convient d'apporter à cette grave provocation de la Corée du Nord.

La mise au point continue par ce pays de missiles et d'armes nucléaires à longue portée et ses provocations répétées exigent de la communauté internationale des mesures rapides et fermes. Le régime nord-coréen demeure l'un des principaux détenteurs, avec l'Iran et la Syrie, de la technologie missilière dans le monde. Le transfert d'armes ou de matériels nucléaires par la Corée du Nord vers des États ou des entités non étatiques sera considéré comme un grave menace pour les États-Unis, et nous tiendrons la Corée du Nord pour entièrement responsables des conséquences de tels actes.

Les États-Unis restent attachés à la diplomatie, et nous continuerons à nous protéger et à protéger nos intérêts. Le Président Bush a réaffirmé à nos alliés dans la région la détermination des États-Unis d'honorer tous leurs engagements en matière de dissuasion et de

sécurité. Il est essentiel que la communauté internationale œuvre de concert pour répondre aux menaces grandissantes que fait peser la Corée du Nord sur ses voisins et sur le monde.

Nous devons faire comprendre à la Corée du Nord, en termes précis, que nous sommes fermement résolus à répondre à son comportement dangereux et déstabilisateur. La communauté internationale doit adresser un signal clair à la Corée du Nord, afin de lui signifier que si elle choisit de poursuivre ses programmes de mise au point d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, son comportement imprudent ne fera qu'accroître son isolement sur les plans politique et économique. Les dirigeants de Corée du Nord doivent savoir que leur conduite néfaste ne peut que nuire à leur sécurité et accentuer les souffrances déjà endurées par le peuple nord-coréen.

Les États-Unis exhorte la communauté internationale de dénoncer immédiatement, totalement et publiquement cet acte de la Corée du Nord. De même, nous demandons à tous les gouvernements de prendre des mesures défensives concrètes à l'encontre de la Corée du Nord et de toute autre prolifération, y compris des mesures financières visant à geler les avoirs et les transactions liés aux activités de prolifération de la Corée du Nord.

M. Landman (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Cette semaine nous a montré, une fois encore, que des armes nucléaires entre des mains irresponsables constituent la plus grande menace pour l'humanité. Procéder à un essai nucléaire dans le climat actuel équivaut à un acte de provocation incroyable et délibéré, condamné à juste titre par toutes les parties. Rien ne justifie un tel acte, mais nous pourrions nous demander quelle leçon tirer de cet événement. Pour ce faire, nous pourrions nous appuyer sur le dernier rapport adressé au Secrétaire général par le Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, où il est stipulé ce qui suit :

« Nombreux sont ceux pour qui la sécurité collective, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, n'est qu'un système de protection des riches et des puissants, d'où l'énorme difficulté à mettre en place un système de sécurité collective. En clair, pour qu'il y ait sécurité collective, il faut que tout le monde s'accorde sur ce qui constitue une menace, faute de quoi l'individualisme et la méfiance seront la règle et il n'y aura pas de

coopération pour la recherche du bien commun de l'humanité à long terme. » (A/59/565, p.17)

Il y a quelques jours, nous avons été témoins du pire exemple d'individualisme, et ce n'est pas le seul. Les analystes évoquent désormais ce que l'on qualifie parfois de prolifération en cascade. Le rapport des Nations Unies, auquel je viens de faire référence, souligne ce point. Le Secrétaire général Kofi Annan lui-même s'est penché sur cette importante question dans son rapport, intitulé « Dans une liberté plus grande », où il déclare :

« La richesse, la situation géographique et la puissance de chacun d'entre nous déterminent ce qu'il considère comme les plus grandes menaces. Mais la vérité est que nous n'avons pas le choix. Pour qu'il y ait sécurité collective, ce qui constitue une menace pour l'une des régions doit être considéré comme telle par toutes. » (A/59/2005, par.79)

Si on ne peut éliminer du monde un comportement irresponsable, on peut en revanche faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le minimiser, notamment lorsque des armes de destruction massive sont en jeu. Quelles mesures pouvons-nous prendre à cette fin ?

Premièrement, il est capital de faire respecter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Si les engagements équilibrés contractés en vertu de ce Traité commencent à se déliter, le niveau global de sécurité s'effondrera. Tous les éléments constitutifs du TNP sont d'égale importance. Quelle que soit sa forme, la prolifération est inacceptable. La coopération en matière de transfert pacifique de technologie demeure une mesure de confiance ainsi qu'une obligation, et les États dotés d'armes nucléaires doivent désarmer. Comme le sénateur canadien Douglas Roche, de l'Initiative des puissances moyennes, l'a déclaré, il n'est pas acceptable sur le plan moral d'avoir constamment pour politique la dissuasion nucléaire.

Deuxièmement, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) doit entrer en vigueur. Nous devons faire preuve d'une détermination renouvelée à cette fin, car ce Traité offre une garantie fondamentale contre la prolifération. Les Pays-Bas continueront d'appuyer activement le Représentant spécial, l'Ambassadeur Jaap Ramaker, afin d'encourager le processus de ratification du TICEN.

Troisièmement, une percée au sein de la Conférence du désarmement est désormais un impératif. Nous devons reconnaître que les nombreuses questions inscrites à son ordre du jour exigent un examen prioritaire, étant donné leur importance respective, ainsi que l'ont confirmé les débats approfondis et structurés qui ont eu lieu cette année au sein de la Conférence du désarmement de Genève.

M. Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Madame la présidente, le Gouvernement brésilien a fermement condamné l'essai nucléaire annoncé par la République populaire démocratique de Corée. Cette décision va à l'encontre de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité sur la question, adoptée le 6 octobre dernier.

Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de rejoindre sans conditions et en tant qu'État non doté d'armes nucléaires le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous demandons également à la République populaire démocratique de Corée d'adhérer, au plus vite, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et d'observer le moratoire sur les essais dans l'attente de l'entrée en vigueur de ce Traité. Enfin, nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de rejoindre de bonne foi les Pourparlers à Six, en vue de parvenir à une solution de la question nucléaire sur la péninsule de Corée et à un accord qui prenne en considération les préoccupations des pays de la région en matière de sécurité internationale.

Le Brésil s'associe une fois encore aux initiatives de la communauté internationale en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires et déclare de nouveau que des mesures significatives doivent être prises d'urgence afin d'éliminer tous les arsenaux atomiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres délégations inscrites sur la liste des orateurs à ce stade. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

Tel n'est pas le cas. La Commission va maintenant passer à l'étape suivante de ses travaux, à savoir la présentation de projets de résolution par les délégations.

M^{me} Fernandez (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Madame la présidente, je me demande simplement si vous pourriez confirmer que les projets de résolution

qui vont être présentés ont été publiés par le Secrétariat en tant que documents « L ». Si tel n'est pas le cas, quand le seront-ils? Je ne voudrais pas retarder le travail de la Commission, mais il est d'usage que nous soyons en possession des documents avant leur présentation. Étant donné cette situation nouvelle, peut-être le Secrétariat pourrait-il nous donner connaissance à l'avance des projets de résolution qui seront présentés, de sorte que si les documents n'ont pas encore été publiés, nous puissions à tout le moins disposer de textes.

M. Sareva (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Comme les représentants le savent, les méthodes de travail de la Commission sont bien établies. Il est d'usage – et ce sera le cas cette année – que la Commission procède à la discussion thématique et à la présentation des projets de résolution par les États Membres, même si tous les documents « L » n'ont pas été publiés.

L'année dernière, la Commission a adopté son programme de travail et son calendrier pour la présente session. Le calendrier stipule clairement que la date limite de dépôt de tous les projets de résolution est fixée au mercredi 11 octobre. Le Secrétariat se félicite du fait que cette année, des délégations lui ont fait parvenir leurs projets bien avant la date limite, comme la Présidente l'a souligné avec satisfaction dans les observations qu'elle a faites hier devant la Commission. Au nom du Secrétariat, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux délégations qui ont déjà déposé leurs projets de résolution et de décision et à toutes celles qui s'appêtent à le faire.

Le programme de travail et le calendrier posent, en l'état actuel, un problème pratique, comme vient de le souligner la représentante du Sri Lanka. Comme les années précédentes, nous abordons la discussion thématique et la présentation des projets de résolution avant même la date limite de dépôt des projets. Dans ces conditions, le Secrétariat s'en remet aux États Membres. Il n'est pas garanti que les documents à tirage limitée auront été publiés dans toutes les langues officielles dès que débutera le débat thématique. C'est un aspect du programme de travail dont il faut tenir compte.

Les États Membres ont aussi le droit d'agir conformément à la pratique courante de la Commission et au programme de travail tel qu'il a été adopté, et de présenter des projets de résolution au cours du débat thématique. Les sujets thématiques ou les groupes,

comme on les nomme maintenant, sont des outils destinés à faciliter le travail de la Commission et à le rendre plus prévisible. Toute délégation a bien entendu le droit de présenter, à tout moment au cours de la partie thématique de nos travaux, cette semaine et la semaine prochaine, le projet de résolution de son choix. Nous sommes reconnaissants aux États Membres de présenter des projets ayant un rapport avec le sujet thématique en discussion, car cela renforce l'interactivité de la discussion thématique. En résumé, pour répondre à la question posée par la représentante du Sri Lanka, il est probable que nous ne disposions pas de tous les documents à tirage limitée, puisque la date limite de dépôt des projets est fixée à demain. A ce jour, six de ces documents ont été publiés. Nous sommes en avance par rapport à l'année dernière et aux années précédentes. Jusqu'ici, seuls les projets de résolution allant du L.1 au L.6 ont été publiés, ce dernier ayant été demandé aujourd'hui. Le projet de résolution A/C.1/61/L.7, relatif au respect des règles environnementales dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords de désarmement et de maîtrise des armements, a été demandé pour aujourd'hui et devrait être publié -je l'espère- d'ici à demain.

De plus, quatre documents « L » devraient être disponibles demain. Ils portent sur le lien entre le désarmement et le développement, les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et le rapport de la Commission du désarmement. Quatre autres documents seront disponibles après-demain. En espérant que nous continuerons à bénéficier de la coopération des délégations et que tous les projets seront déposés d'ici à demain 18 heures, la Commission disposera de tous les documents « L », après traduction et impression, au plus tard le mercredi 18 octobre.

Quant à la question de savoir si nous pouvons être certains par avance quels projets de résolution ou de décision seront présentés un jour donné, certains États Membres ont pris contact avec nous, comme nous l'avons demandé, démontrant ainsi leur intention de présenter des projets de résolution, et nous leur en sommes reconnaissants. Cela dit, les États Membres ont également, le droit, sans en avoir préalablement informé le Secrétariat, de demander à prendre la parole pour présenter des projets supplémentaires. Voilà ce que je tenais à dire pour l'heure. S'il y a des questions, je serais heureux d'y répondre.

M^{me} Fernando (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voulais demander au Secrétaire de la Commission s'il sait ce qu'il en est des projets de résolution qui seront présentés aujourd'hui. J'espère qu'avec le concours des délégations et du Secrétariat, nous serons en mesure de travailler de manière coopérative. Je crois comprendre que cette question n'est pas du ressort du Secrétaire de la Commission, mais s'il pouvait nous fournir des renseignements sur les projets qui vont être présentés, le travail de ma délégation s'en trouverait facilité.

M. Sureva (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Nous avons été informé ce matin que deux États Membres souhaitaient prendre la parole pour présenter des projets de résolution. Ces délégations auront bientôt la parole. La Malaisie va présenter un projet au titre du point 90 u) de l'ordre du jour, « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Après quoi, la Présidente donnera la parole au représentant du Brésil pour qu'il présente deux projets de résolution. Le premier, au titre du point 90 n) de l'ordre du jour, intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires » ; le second, au titre également du point 90 de l'ordre du jour, a trait à la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaire (TNP).

À la présente séance, le représentant de l'Inde nous a également fait part de son intention de présenter des projets de résolution, intitulés respectivement « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires » et « Réduction du danger nucléaire ». Enfin, l'Australie a indiqué qu'elle présentera un projet de résolution relatif au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

J'espère avoir répondu correctement et fidèlement à toutes les questions. Comme je l'ai souligné, il se peut qu'il y ait d'autres présentations de projets. J'ai été heureux de constater que la représentante du Sri Lanka a reconnu le fait que nous n'exerçons aucune autorité sur les États Membres à cet égard. Nous apprécions beaucoup la coopération des délégations sur cette question et d'autres.

La Présidente (*parle en anglais*) : La parole est au représentant de la Malaisie pour la présentation d'un projet de résolution.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Comme les années précédentes, ma délégation a l'honneur de présenter à la Commission un projet de

résolution, intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ».

Ma délégation sait gré au Secrétaire général de son rapport, qui figure dans le document A/61/127, au titre du point 90 u) de l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

Ma délégation exprime sa reconnaissance aux États membres qui, conformément à la résolution 60/76, ont fourni des informations.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, rendu le 8 juillet 1996, constitue une décision historique dans le domaine du désarmement. La décision de la Cour est et demeure un appel juridique qui fait autorité en vue de débarrasser le monde des armes nucléaires. La conclusion unanime de la Cour, selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace, figure au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution.

La décision unanime de la Cour internationale de Justice, tout en étant conforme à l'obligation solennelle des États parties en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ne se limite pas seulement aux États parties, mais représente davantage une déclaration universelle.

Au paragraphe 2 du dispositif du libellé, l'Assemblée souligne l'obligation pour tous les États de poursuivre et mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire. Les décisions de la Cour internationale de Justice doivent être suivies de mesures concrètes de la part de tous les États Membres.

Hormis le rappel de ces points importants, le projet a subi des transformations nécessaires à sa mise à jour sur le plan technique.

Le cadre du désarmement global et la non-prolifération est en perpétuelle évolution. Les États dotés d'armes nucléaires continuent de moderniser les armes nucléaires existantes, et de vastes stocks d'armes nucléaires demeurent dans leurs arsenaux. Plusieurs États dotés d'armes nucléaires ont choisi le désengagement, la rétrogression et des mesures multilatérales plutôt que le multilatéralisme et des solutions multilatéralement acceptées.

Tels sont quelques-uns des défis fondamentaux qui, s'ils n'étaient pas relevés, pourraient déstabiliser la paix et la sécurité internationale et accroître le risque de nouveaux exemples de recours unilatéral ou préventif à la force. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui souligne la primauté du désarmement nucléaire, n'a pas perdu de sa validité. Les États Membres sont convenus à la présente session que les armes nucléaires constituent le plus grand danger pour l'humanité et la survie de la civilisation humaine.

L'objectif du désarmement nucléaire demeure imprécis. Nous devons rester attachés à la réalisation de cet objectif. Nous ne pouvons permettre la possession indéfinie de telles armes. Nous ne pouvons pas non plus permettre que l'obsession de posséder de telles armes freine davantage la réalisation de notre objectif.

Dans ces conditions, ma délégation demande à tous les États Membres d'engager des négociations conduisant au désarmement nucléaire complet et à l'engagement résolu des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs armes nucléaires. La tenue prochaine d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous offrira l'occasion d'instaurer un nouveau climat propice à des progrès futurs dans le processus global de désarmement nucléaire.

Les défis auxquels est confrontée la communauté internationale dans sa recherche d'un monde exempt d'armes nucléaires sont devenus plus lourds que jamais, ce qui exige de notre part un engagement plein et sans réserve à l'égard des objectifs que nous nous sommes fixés. Les récents événements confirment cette réalité.

Ma délégation est certaine que ce projet de résolution continuera de bénéficier du soutien d'une grande majorité des États Membres. En outre, ma délégation est convaincue que les États qui sont en faveur des négociations multilatérales tiendront compte des vues de l'écrasante majorité à l'intérieur et à l'extérieur de cette Commission et de l'Assemblée générale, et nous rejoindrons dans la réalisation de l'élimination complète des armes nucléaires.

La présentation de ce projet de résolution étant faite, j'aimerais maintenant faire part à la Commission de la réponse de mon Gouvernement à l'essai nucléaire

auquel vient de procéder la République populaire démocratique de Corée, qui se lit comme suit :

« La Malaisie déplore l'essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée prétend avoir procédé le 9 octobre 2006. De l'avis de la Malaisie, cet essai constitue un grave revers pour les efforts visant à mettre la région et le monde à l'abri des armes nucléaires. Il pourrait aussi déclencher une course aux armements dans la région. Par conséquent, la Malaisie demande à la République populaire démocratique de Corée de cesser de mettre au point sa capacité à produire des armes nucléaires et de respecter le moratoire sur les essais nucléaires.

La Malaisie est fermement convaincue que l'existence continue d'armes nucléaires constitue une grave menace pour l'humanité, en raison notamment du risque de prolifération. La Malaisie rappelle à cette fin qu'il importe de réaliser l'objectif universel d'un désarmement général et complet.

La Malaisie prie instamment tous les pays de la région de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de tout acte susceptible d'attiser les tensions dans la région. Dans ce contexte, la Malaisie exhorte de nouveau toutes les parties intéressées de rejoindre les Pourparlers à Six et de reprendre les négociations en vue de résoudre à l'amiable toutes les questions en suspens. »

Le désarmement nucléaire doit rester la priorité principale dans l'ordre du jour mondial. Nous devons traiter des questions relatives au désarmement nucléaire et relever, de façon globale, constructive et équilibrée, les défis auquel il est confronté. Nous devons rechercher le consensus et la volonté politique pour aller de l'avant. Les États Membres doivent appuyer les initiatives multilatérales qui visent à réunir tous les pays dans un effort multilatéral afin de créer un monde exempt d'armes nucléaires. La vitalité du multilatéralisme et des solutions multilatéralement acceptées s'agissant du désarmement et de la sécurité internationale doit être préservée et renforcée.

M. Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil a assumé la présidence de la septième Conférence de 2005 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), aussi envisage-t-il, suivant la pratique établie, de présenter à

l'Assemblée générale à sa soixante et unième session un projet de résolution appelant à la convocation du processus préparatoire de la conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP.

Ayant moi-même présidé la Conférence d'examen du TNP en 2005, c'est un honneur pour moi de présenter officiellement ici le projet de résolution, intitulé « Conférence de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et son Comité préparatoire », au titre du point 90 de l'ordre du jour, « Désarmement général et complet ».

Des consultations informelles sur le projet de résolution ont eu lieu en juillet et septembre dernier à New York. En ces occasions, des délégations ont échangé leurs vues sur les questions liées à la convocation du premier Comité préparatoire, notamment sur la question du lieu où il se tiendra. Le projet de résolution sera déposé demain, vers 18 heures, et une copie de ce projet a été envoyée par télécopie par la mission du Brésil à toutes les missions à New York. J'ai bon espoir que la question du lieu où se tiendra le premier Comité préparatoire pour la conférence sera résolue dans un très proche avenir.

Le projet de texte est essentiellement de procédure. Son importance tient au rôle qu'il joue dans le lancement du processus d'examen du Traité pour la conférence d'examen de 2010. Je suis certain que cet objectif sera atteint grâce à l'adoption du projet et à l'appui de tous les États parties au Traité.

M. Paranhos (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter officiellement le projet de résolution, intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires », au titre du point 90 de l'ordre du jour, « Désarmement général et complet ».

C'est la onzième année consécutive qu'un projet de résolution portant sur cette importante question est soumis à l'examen de la Première Commission. Une fois encore, le Brésil a l'honneur, comme les années précédentes, d'être compté la Nouvelle-Zélande parmi les auteurs de ce projet de résolution. Adoptée en tant que résolution 60/58, cette initiative a recueilli 167 voix en sa faveur lors de la précédente session de l'Assemblée générale, confirmant ainsi l'écrasante majorité des voix qui a marqué l'adoption de cette résolution depuis 1996. Nous espérons que le texte présenté cette année bénéficiera d'un soutien aussi large. Une copie de ce projet de résolution a été

envoyée par télécopie à chacune des missions à New York.

Ce projet de résolution comporte des modifications relatives à la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le 8 septembre 2006, au Kazakhstan. Il est fait également référence à l'adoption de la Déclaration de Santiago du Chili par les Gouvernements des États membres de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et les États parties au Traité de Tlatelolco, au cours de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence, les 7 et 8 novembre 2005, à Santiago.

Un des événements significatifs de cette dernière décennie est le recours, dans plusieurs parties du monde, à l'option nucléaire. Des zones exemptes d'armes nucléaires ont été officiellement créées en Amérique latine en vertu du Traité de Tlatelolco, puis dans le Pacifique Sud avec le Traité de Rarotonga, en Asie du Sud-Est avec le Traité de Bangkok et en Afrique en vertu du Traité de Pelindaba. Les domaines d'application de ces traités, auquel il faut ajouter le Traité de l'Antarctique, contribuent à libérer des armes nucléaires toutes les populations de l'hémisphère sud et des zones adjacentes du nord de l'Équateur auxquels s'appliquent ces traités.

Notre initiative vise la reconnaissance par l'Assemblée générale, pour la onzième année consécutive, de l'apparition progressive d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère sud et les zones adjacentes. Cette reconnaissance devrait être apparaître comme la confirmation de l'engagement pris par la communauté internationale à l'égard de la non-prolifération et du désarmement.

Nous devons rappeler que, comme les années précédentes, notre projet de résolution ne crée aucune obligation juridique nouvelle. Il ne va pas non plus à l'encontre d'aucune des règles du droit international applicable à la navigation, telles que celles figurant dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier les traités portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires et leurs protocoles. Nous tenons à exprimer officiellement notre reconnaissance à tous ceux qui ont voté l'année dernière pour la résolution 60/58. Nous espérons bénéficier encore de leur appui.

M^{me} Millar (Australie) (*parle en anglais*) : Comme je l'ai indiqué ce matin, l'Australie a mené une initiative internationale pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) fasse l'objet d'un examen par l'Assemblée générale, qui l'a adopté à une écrasante majorité en 1996. C'est pourquoi j'ai le grand plaisir, à l'occasion du dixième anniversaire de l'ouverture du Traité à la signature, de présenter à la Première Commission un projet de résolution relatif au TICEN.

De nombreux points de ce projet ont subi des modifications techniques par rapport aux années précédentes. Je tiens en particulier à appeler l'attention des délégations sur le nouveau paragraphe 5 du dispositif, où l'Assemblée condamne l'annonce par la République populaire démocratique de Corée d'un essai nucléaire, le 9 octobre 2006.

Le projet de résolution sera publié officiellement, demain, en tant que document A/C.1/61/L.48, mais les délégations qui le souhaitent peuvent se rendre au fond de la salle, où elles trouveront des copies de ce document. Nous invitons les délégations qui souhaitent parrainer ce texte à prendre contact avec la délégation australienne.

Je profite de mon intervention pour présenter également un autre projet de résolution, relatif à la mise en œuvre de Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, l'Australie ayant assumé la présidence de la septième Réunion des États parties au Traité d'interdiction des mines, qui s'est récemment tenue à Genève. Il s'agit, là encore, d'une remise à jour technique des résolutions précédentes. Des copies de ce projet sont disponibles au fond de la salle. Il sera publié demain en tant que document A/C.1/61/L.47.

M. Prasad (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole afin de présenter deux projets de résolution, déposés par l'Inde, qui figure dans le groupe relatif au désarmement nucléaire. Nous avons jugé approprié de présenter ces deux projets de résolution en même temps que la discussion thématique sur le sujet. Ces deux propositions font partie intégrante du document de travail sur le désarmement nucléaire, présenté par ma délégation au cours du débat général à la fin de la semaine dernière. Bien que le Secrétariat ait reçu les projets de résolution et les ait imprimés en tant que documents A/C.1/61/L.51 et A/C.1/61/L.49, respectivement, nous avons fait parvenir les textes de

ces deux projets à toutes les missions des États Membres à New York.

Je souhaite tout d'abord présenter, au nom de ses auteurs, le projet de résolution, intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation d'armes nucléaires ». Ce projet souligne que l'utilisation d'armes nucléaires fait peser la menace la plus grave sur la survie de l'humanité. Lors du Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu le mois dernier à La Havane, les chefs État ou de gouvernement participant ont exprimé leur inquiétude face à la menace que fait peser sur l'humanité l'existence d'armes nucléaires et leur utilisation possible ou la menace de leur utilisation. Le projet de résolution reflète l'avis des auteurs, à savoir qu'un instrument multilatéral, universel et juridiquement contraignant, interdisant la menace ou l'emploi d'armes nucléaires contribuerait à atténuer la menace nucléaire en tant que mesure transitoire utile jusqu'à ce que nous parvenions à un accord sur un processus graduel d'élimination complète des armes nucléaires. Cela permettrait de diminuer le rôle prédominant des armes nucléaires dans le maintien de la sécurité internationale et d'introduire des changements dans les doctrines, les politiques, les positions et les institutions, lesquels sont nécessaires pour réaliser un monde exempt d'armes nucléaires. En outre, un accord multilatéral interdisant l'utilisation d'armes nucléaires renforcerait la sécurité internationale et créerait un climat propice à des négociations conduisant à l'élimination des armes nucléaires.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée demande de nouveau à la Conférence du désarmement d'engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Un vote de la communauté internationale en faveur d'une mesure positive en faveur de l'élimination des armes nucléaires constituerait un succès pour ce projet de résolution.

J'ai l'honneur également de présenter un projet de résolution relatif à la réduction du danger nucléaire. Tous les Membres des Nations Unies ont reconnu à l'unanimité en 1978 que les armes nucléaires représentaient le danger le plus grave pour l'humanité. Les États Membres sont convenus également que la plus haute priorité devait être accordée à l'adoption de mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire et de prévention d'une guerre nucléaire. Dans

l'intervalle, des mesures de réduction du danger nucléaire se sont apparues nécessaires pour sauvegarder notre sécurité collective.

Le projet de résolution offre des propositions modestes et efficaces pour assurer la sécurité de l'humanité en attendant l'élimination complète des armes nucléaires. Tout d'abord, il demande un examen des doctrines nucléaires et des mesures immédiates pour réduire le risque d'une utilisation involontaire ou accidentelle d'armes nucléaires.

Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (Résolution S-10/2) recommandait, pour faire en sorte que la survie de l'humanité ne soit pas en danger, que tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, étudient diverses propositions visant à éviter d'utiliser des armes nucléaires et à prévenir une guerre nucléaire. Des experts en stratégie ont considéré que certaines des propositions figurant dans ce projet de résolution étaient envisageables dans le contexte actuel, y compris par le biais de la levée de l'état d'alerte et du dépointage des armes nucléaires.

Le projet de résolution reflète la conviction de ses auteurs, à savoir que l'état d'alerte instantanée des forces nucléaires comporte le risque d'emploi involontaire ou accidentel de ces armes, qui aurait des conséquences catastrophiques pour l'humanité tout entière. La menace inhérente au risque croissant que des armes nucléaires ou leurs composants tombent aux mains d'acteurs non étatiques, notamment des terroristes, a accru davantage les dangers existants.

S'il est utile d'adopter des mesures de confiance aux niveaux unilatéral, bilatéral ou plurilatéral dans le domaine nucléaire, nous devons néanmoins avoir pour objectif d'aboutir à des arrangements ou à des accords internationaux sur la réduction du danger nucléaire, ainsi que le risque de guerre nucléaire accidentelle. Si ce projet de résolution recueille un vote positif, cela signifiera la réaffirmation par la communauté internationale de la nécessité de prendre des mesures décisives pour réduire le danger nucléaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Une délégation a demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que le nombre d'interventions dans l'exercice du droit de réponse pour une délégation à une séance donnée est limité à deux par sujet. La première intervention dans l'exercice du droit de réponse pour toute délégation sur un point donné à une séance

donnée est limitée à 10 minutes et à cinq minutes pour la seconde intervention.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Kim Kwang Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): La République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement les protestations de certains pays, en particulier des États-unis et du Japon, à la suite de l'essai nucléaire auquel nous avons procédé et leurs exhortations à l'abandon de notre programme nucléaire.

À ce propos, ma délégation tient à revenir sur la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée concernant cet essai nucléaire, de façon que les délégations ici présentes aient une vision précise des choses.

La République populaire démocratique de Corée a annoncé officiellement qu'elle avait fabriqué des armes nucléaires de dernière génération, dans le cadre d'un processus transparent et légitime, afin de répondre à la menace croissante de guerre nucléaire et de sanctions de la part des États-unis ainsi qu'à leurs pressions.

La possession déjà déclarée d'armes nucléaires présuppose cet essai nucléaire. La menace extrême de guerre nucléaire, de sanctions et de pressions que la République populaire démocratique de Corée subit de la part des États-unis l'a contrainte à procéder à un essai nucléaire, processus fondamental pour renforcer la dissuasion nucléaire en tant que mesure de défense concomitante.

La République populaire démocratique de Corée n'utilisera jamais en premier des armes nucléaires, mais interdit strictement toute menace au moyen d'armes nucléaires et tout transfert nucléaire. Un peuple privé d'une force de dissuasion crédible est voué à une fin tragique, et la souveraineté de son pays risque de subir une violation injustifiée. C'est l'amère leçon à tirer des effusions de sang dont plusieurs régions du monde, en proie à la loi de la jungle, ont été le théâtre.

Les armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée serviront de force de dissuasion crédible pour protéger les intérêts suprêmes de l'État et la sécurité de la nation coréenne face à la menace d'agression des États-unis, éviter une nouvelle guerre

et sauvegarder avec force la paix et la stabilité de la péninsule de Corée, en toute circonstance.

La République populaire démocratique de Corée appliquera toujours sincèrement l'engagement international qu'elle a contracté dans le domaine des la non-prolifération nucléaire en tant qu'État doté d'armes nucléaires responsable. La République populaire démocratique de Corée fera tout son possible pour réaliser la dénucléarisation de la péninsule et insuffler de l'élan au désarmement nucléaire à l'échelle mondiale et à l'élimination définitive des armes nucléaires.

Exposée depuis plus d'un demi-siècle à la menace et au chantage nucléaires des États-unis, la République populaire démocratique de Corée a proposé la dénucléarisation de la péninsule avant les autres, et s'efforce depuis lors, par tous les moyens, d'y parvenir. Les États-unis, toutefois, ont détourné à leur profit l'idée de la dénucléarisation avancée par la République populaire démocratique de Corée afin d'isoler et d'étouffer l'idéologie et le système choisis par son peuple, tout en affichant un mépris permanent à l'égard de sa générosité et de sa sincérité.

L'objectif ultime de la République populaire démocratique de Corée n'est pas une dénucléarisation suivie d'un désarmement unilatéral, son objectif est d'améliorer le climat d'hostilité qui prévaut entre la République populaire démocratique de Corée et les États-unis et d'éliminer la source même des menaces nucléaires qui pèsent sur la péninsule de Corée et les pays voisins.

La République populaire démocratique de Corée a toujours comme position de principe de concrétiser, par la voie du dialogue et de la négociation, la dénucléarisation de la péninsule. La République populaire démocratique de Corée ne ménagera aucun effort pour dénucléariser la péninsule de la manière qu'elle entend, sans faiblir, en dépit des défis et des difficultés.

La Présidente (*parle en anglais*): Avant de lever la séance, j'aimerais rappeler à nouveau aux délégations que la date limite pour le dépôt des projets de résolution est fixée à demain, 11 octobre, 18 heures. Les délégations sont priées de respecter cette date limite afin que le Secrétariat puisse produire les documents en temps voulu.

Demain, à 15 heures précises, la Commission procédera à une discussion thématique sur les

questions relatives aux autres armes de destruction massive et aux aspects du désarmement dans l'espace. Nous aurons également un invité, le Président de la

Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques.

La séance est levée à 16 h 20.